**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Réalisation de diagnostics de terrain étudiés dans le cadre de la construction d’établissements pénitentiaires EN France METROPOLITAINE (LOT 1)**

***Acte d’engagement (AE)***

Une image contenant symbole, Police, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

|  |  |
| --- | --- |
| **Pouvoir Adjudicateur** | Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ)  67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet**  **de l’accord-cadre** | Réalisation de diagnostics de terrain étudiés dans le cadre de la construction d’établissements pénitentiaires  Lot 1 métropole. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date de notification de l’accord-cadre :  **Montant:**  Accord cadre à marchés subséquents exécutés à bons de commande , sans montant minimum et un montant maximum de 4 000 000 € H.T. |  | Nantissement : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Passation de l’accord-cadre** | Accord-cadre passé suivant une procédure d’appel d’offres ouvert en application des articles L2124-1 et L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois m0** | Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois d’août 2025.  Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ». |
| **Autorité responsable de l’accord-cadre :**  Monsieur le Directeur général de l’Agence publique pour l’immobilier de la justice, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique :**  Monsieur le Secrétaire général de l’APIJ, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Ordonnateur :**  Monsieur le Directeur général de l’Agence publique pour l’immobilier de la justice, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre  **Comptable assignataire des paiements :**  Monsieur l’agent comptable de l’APIJ, 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre | |

# Contractant

Je soussigné :

**Premier contractant :** candidat unique ou mandataire du groupement solidaire ou mandataire solidaire du groupement conjoint *(rayer la mention inutile)*

M.  
Agissant au nom et pour le compte de la société :

ayant son siège social à :   
raison sociale :  
numéro SIRET (de l’établissement) :  
numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés :  
code APE :

adresse de l’établissement :

Dûment mandaté à cet effet,

***2ème contractant***

M.  
Agissant au nom et pour le compte de la société :

ayant son siège social à :   
raison sociale :  
numéro SIRET (de l’établissement) :  
numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés :  
code APE :

adresse de l’établissement :

***3ème contractant***

M.  
Agissant au nom et pour le compte de la société :

ayant son siège social à :   
raison sociale :  
numéro SIRET (de l’établissement) :  
numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés :  
code APE :

adresse de l’établissement :

Dûment mandaté à cet effet,

Après avoir pris connaissance **du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**, et de l’ensemble des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir pris connaissance du **cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**, et de l’ensemble des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les déclarations et attestations prévus par le code de la commande publique,

Atteste sur l’honneur que toutes les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-1 et R. 3243-3 du code du travail,

M’engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations objet de l’étude dans les conditions ci-après définies.

Le présent engagement ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m’est (nous est) notifiée dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

# Prix et modalités d’exécution du marché

L’accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents exécutés à bons de commande en application des articles L2124-1 et L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

. Le contenu exact des prestations concernées sera précisé dans le marché subséquent, de même que les livrables attendus et délais afférents.

## 2.1 Montant de l’accord-cadre

Le montant maximum de l'accord-cadre est indiqué en page 2 du présent acte d'engagement. Il n’a pas été fixé de montant minimum.

Le prix est fixé sur la base des conditions économiques en vigueur au mois mo fixé en page 2 du présent acte d’engagement.

## Les prestations sont rémunérées sur la base des prix plafonds fixés au BPU.

## 2.2 Variation de prix

Les modalités de variation de prix sont fixées à l’article 11.2 du C.C.A.P.

# Sous-traitants

**3.1. - Sous-traitance envisagée avant la passation de l’accord-cadre**

Les annexes « Déclaration de sous-traitance » n°….. à n°….. élaborées conformément au modèle joint en annexe 2 du présent document indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter au nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est récapitulé dans le tableau ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature des prestations** | **Montants € TTC des prestations sous-traitées** | **Nom du sous-traitant** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Montant total en lettres des prestations sous-traitées (TTC) :

# Nantissement ou cession de créance

Le titulaire d'un marché peut céder la créance qu'il détient sur l'acheteur, bon de commande ou marché subséquent, à un établissement de crédit.

Conformément à l’article R.2191-55 du Code de la commande publique, la notification de cession ou nantissement relative au présent marché sera faite auprès du comptable destinataire désigné au présent acte d’engagement.

# Durée de l’accord-cadre

La durée de l’accord-cadre est de 12 mois à compter de sa notification.

L’accord-cadre pourra être reconduit tacitement 3 fois à la date anniversaire de sa notification, pour une nouvelle période de 12 mois sans que sa durée totale n’excède 48 mois.

En cas de non-reconduction du marché, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de sa décision dans un délai de 1 mois avant la date anniversaire de la notification de l’accord-cadre.

En cas de reconduction, le titulaire ne peut refuser celle-ci.

# Délais d’exécution des prestations

Des marchés subséquents avec leurs bons de commandes pourront être notifiés au titulaire pendant toute la période de validité de l’accord-cadre. Ils peuvent être adressés à compter de la date de notification de l’Accord-cadre jusqu’à son échéance.

Les bons de commande et les marchés subséquents pourront continuer à produire leurs effets après l’expiration de l’accord-cadre pour une durée qui ne pourra dépasser 12 (douze) mois à compter de l’échéance de l'accord-cadre.

Les délais de remise des livrables pour chaque phase sont définis ci-après :

|  | | **Délais de remise du livrable** | **A compter de** |
| --- | --- | --- | --- |
| **MISSION M1 - Recueil des données – grand établissement** | | | |
| Phase 01 | Prise de connaissance du dossier MOA | 1 semaine | Notification du bon de commande |
| Phase 02 | Remise du dossier final (pour chaque site) | 8 semaines | Notification du bon de commande |
| **MISSION M1 bis - Recueil des données – petit établissement** | | | |
| Phase 01 | Prise de connaissance du dossier MOA | 1 semaine | Notification du bon de commande |
| Phase 02 | Remise du dossier final (pour chaque site) | 8 semaines | Notification du bon de commande |
| Mission M2 – étude d’exposition au bruit | Remise du rapport | 6 semaines | Notification du bon de commande |
| Mission M3 – étude de la pollution lumineuse générée par l’établissement | Remise du rapport | 3 semaines | Notification du bon de commande |
| Mission M4 – étude sur les besoin en réseaux et viabilisation du site | Remise du rapport | 4 semaines | Notification du bon de commande |
| Mission M5 – étude sur la qualité de l’air | Remise du rapport | 4 semaines | Notification du bon de commande |
| Mission M6 -étude de trafic routier | Remise du rapport | 4 semaines | Notification du bon de commande |
| **MISSION M7 – Elaboration du dossier de site** | | | |
| Phase 01 | Recueil de données complémentaires et élaboration du sommaire du dossier de site | 3 semaines | Notification du bon de commande |
| Phase 02 | Remise du dossier de site | 3 semaines | Notification du bon de commande |
| MISSION M8 – Prestation complémentaire | | | |
|  | Prestation complémentaire | Selon le marché subséquent | Selon le marché subséquent |

Il est précisé que plusieurs missions pourront être commandées simultanément sur différents sites par le pouvoir adjudicateur. Dans ce cas les délais ne sont pas cumulables.

# Règlement des comptes

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l’accord cadre en faisant porter leur montant au crédit du :

**Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement en cas de compte unique**

**COLLER LE RIB**

En cas de paiement sur comptes séparés :

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent accord cadre en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

**COLLER LES RIB**

**Modification des coordonnées bancaires**

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution de l’accord-cadre, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l’attention de l’agence comptable de l’APIJ et fournir le RIB correspondant.

# Avance

Les modalités de versement de l’avance sont prévues à l’article 12.2 du CCAP.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s’il refuse ou non de percevoir l’avance :

* Le titulaire refuse de percevoir l’avance
* Le titulaire ne refuse pas de percevoir l’avance

Fait en un seul original

à

le

*Mention manuscrite “ Lu et Approuvé ”*

Signature du titulaire ou, en cas de groupement, des cotraitants

**Visa du contrôleur général**

A Paris, le

**Acceptation de l’offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

L’autorité responsable de l’accord-cadre

Au Kremlin-Bicêtre, le

Annexe 1 : Acte spécial de sous-traitance

Annexe 2 : Bordereau des prix unitaires